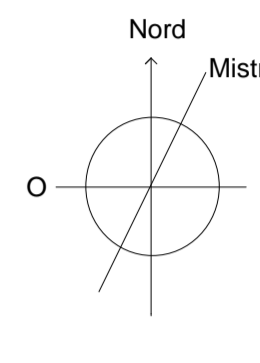
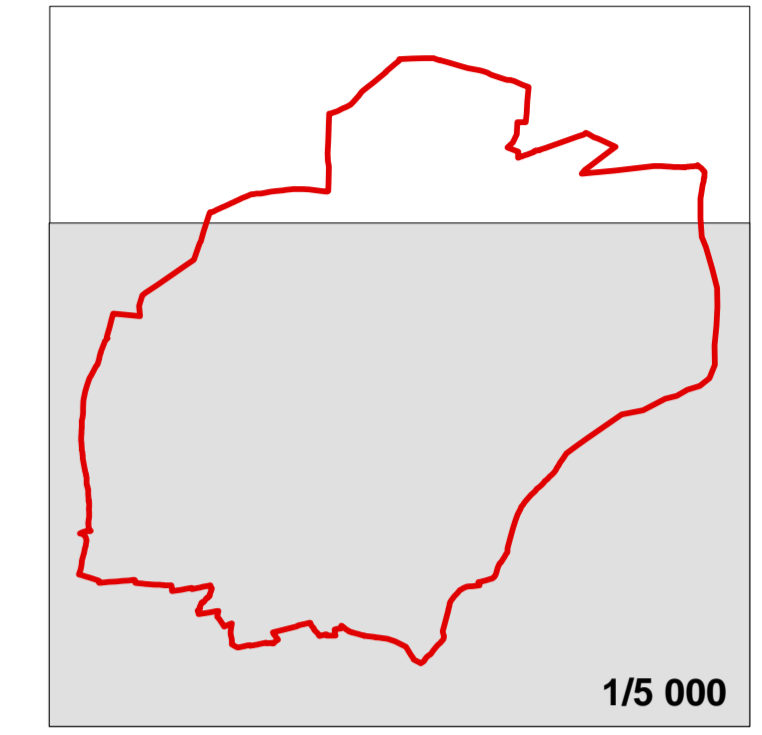


Commune de  
**JONQUIERES**  
(Département de Vaucluse)  
**Modification n°2 du PLU**  
Dossier d'enquête publique

**5.4 Document Graphique**  
**Partie Sud**

Echelle: 1/5 000




Elaboration du PLU	Prescription	Arrêt	Mise à l'enquête	Approbation
Modification n°1 du PLU	16 oct. 2008	26 juin 2013	21 oct. 2013	08 oct. 2014
Modification n°1 du PLU	22 mars 2016		12 sept. 2016	13 déc. 2016
Modification n°2 du PLU	13 avril 2017			

Pour la modification n°2 du PLU, Netter d'Urbanisme Michel LACROIXE et Stéphane VERNIER



Intitulé	Bénéficiaire	Objet	Surface approx
			<b>Programme d'éq</b>
C1	Commune	Réalisation d'un équipement public paysager	4441 m²
C2	Commune	Réalisation d'une voie paysagère	1322 m²
C3	Commune	Réalisation de cheminements doux	333 m²
			<b>Aménagements de voiries</b>
V1	CCPRO	Aménagements de cheminement doux et élargissement de voie	1721 m²
V2	CCPRO	Aménagement du carrefour route de Courtezon	675 m²
			<b>Aménagements hydrauliques</b>
H1	CCPRO	Aménagement d'un bassin de rétention	44430 m²
H2	CCPRO	Aménagement d'un fossé collecteur des eaux pluviales	481 m²
H3	CCPRO	Aménagement d'un fossé collecteur des eaux pluviales	3021 m²



- XX Zones du PLU
- Emplacements réservés
- X  
Y  
Z Emplacements réservés élargissement de voie  
X: numéro de l'emplacement réservé;  
Y: largeur de voie souhaitée  
Z: longueur du tronçon depuis le carrefour Sud
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés ou haies identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Marge de recul par rapport à l'axe des voies existantes ou à créer et de la Seille
- Marge de recul par rapport à l'emprise des voies
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme : 15% de logements locatifs sociaux pour tout programme de plus de 5 logements
- Secteur de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme